



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6399<sup>e</sup>** séance

Jeudi 14 octobre 2010, à 15 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rugunda .....	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine .....	M. Barbalić
	Brésil .....	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine .....	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie .....	M. Pankin
	France .....	M. Araud
	Gabon .....	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon .....	M. Nishida
	Liban .....	M. Salam
	Mexique .....	M. Puente
	Nigéria .....	M. Lolo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie .....	M. Çorman

### Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies  
pour la stabilisation en Haïti (S/2010/446)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/446)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, du Pérou et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/519, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/446, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1944 (2010).

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

**M. Mérorès** (Haïti) : Je serai bref. Je voudrais exprimer les remerciements du Gouvernement et du peuple haïtiens pour cette résolution que vient d'adopter le Conseil. Ceci dénote une nouvelle fois, s'il en était vraiment besoin, l'intérêt que le Conseil porte à la question haïtienne, intérêt qu'il a toujours manifesté depuis 2004. Je voudrais donc, au nom du Gouvernement et du peuple, remercier le Conseil de l'adoption de cette résolution. Je voudrais remercier en particulier le Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, ainsi que tous les autres amis qui ont travaillé inlassablement à l'élaboration du texte qui vient d'être approuvé par le Conseil. Je profite également de l'occasion pour remercier tous les pays fournissant des contingents qui opèrent au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Comme on le sait, Haïti s'achemine vers des élections présidentielle et législatives à la fin du mois de novembre. Il est donc évident que le renouvellement du mandat de la MINUSTAH sera un signal extrêmement fort vis-à-vis de la population pour lui montrer que le Conseil de sécurité et, au-delà de ce conseil, la communauté internationale sont aux côtés d'Haïti en vue de l'accompagner dans le processus qui nous mènera vers des élections libres, transparentes et démocratiques.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Edmond Mulet, ainsi que tout le personnel civil et militaire de la MINUSTAH qui opère au côté de la Police nationale et du Gouvernement haïtiens en vue de nous accompagner dans ce processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de

la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

*La séance est levée à 15 h 30.*